

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2008  
(convocation du 17 novembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMaison Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00  
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00  
M. LABISTE Bernard à M. LAMaison Serge à cpter de 15 h 00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel  
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00  
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHaire Pierre à cpter de 12 h 50  
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30  
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00  
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30 puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45  
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30  
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAÜTE Jean Michel à cpter de 15 h 00  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30  
Mme. TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Floirac - Opération de rénovation urbaine du Bas Floirac - Protocole d'échanges fonciers pour le déplacement du collège - Approbation.**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Bas-Floirac, il est prévu par la convention ANRU, en date du 26 juin 2006, la construction d'un nouveau collège, d'une capacité de 600 élèves. Ce nouvel établissement aura vocation à remplacer le collège Yves du Manoir dont les immeubles vétustes ne constituent plus un cadre pédagogique de qualité.

Le projet du Bas Floirac ayant pour objectif la restructuration urbaine du secteur, il a été décidé de modifier la localisation du futur collège afin de l'implanter au centre du dispositif de recomposition urbaine, entre l'avenue de la Libération et l'avenue Pierre Curie. Le lancement des travaux est programmé pour le mois de janvier 2010 et la livraison pour la rentrée scolaire 2011.

La mise en œuvre opérationnelle de ce déplacement nécessite différentes cessions à intervenir entre Aquitanis, la Ville de Floirac et le Département ainsi que le transfert du droit de retour grevant l'immeuble qui abrite l'établissement actuel au profit de la Communauté urbaine. C'est pourquoi, il est prévu la conclusion d'un protocole d'échanges fonciers permettant d'organiser et de régler les modalités financières et juridiques des échanges fonciers entre les différents acteurs.

En effet, le foncier nécessaire à la construction du futur collège appartient à Aquitanis qui le cédera à la Ville qui le cédera ensuite au Département. Quant au site actuel du collège Yves du Manoir, les parcelles appartiennent au Département qui les cédera, après désaffection de l'équipement, à la Ville qui les cédera à Aquitanis.

La Communauté urbaine est également partie à cette convention dans la mesure où elle est titulaire d'un droit de rétrocession, sur le terrain actuel du collège Yves du Manoir, en cas de désaffection du collège par le Département. C'est ainsi que le protocole d'échanges fonciers a également vocation à régler les modalités de transfert de ce droit de retour sur le terrain, emprise du futur collège.

Dans ce cadre, il est prévu par le protocole d'échanges que la Communauté urbaine sera signataire de l'acte de cession du terrain du nouveau collège entre la Ville et le Département, au sein duquel une clause spécifique permettra le transfert conventionnel du droit de rétrocession au profit de la Communauté Urbaine.

Par conséquent, et si tel est votre avis, nous vous demandons de bien vouloir :

- **APPROUVER** le protocole d'échanges fonciers et de planification pour la mise en œuvre opérationnelle du collège du Bas-Floirac,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit Protocole et tous documents y afférant,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 DÉCEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 11 DÉCEMBRE 2008

M. JEAN TOUZEAU